

# SPNT ATN

## Syndicat du Personnel Navigant Technique d'Air Tahiti Nui

Papeete le 31 Juillet 2013

**Monsieur Etienne HOWAN**  
Président Directeur Général ; AIR TAHITI NUI  
Siège social, Immeuble Dexter ; PAPEETE



Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Président Directeur Général, par courrier du 12 janvier 2012\* adressé au délégué syndical du SPNT ATN, vous et votre encadrement avez initié un processus de dénonciation de tous les accords et protocoles signés ces 15 dernières années entre les Pilotes et les directions qui vous ont précédées...

Par ailleurs, depuis vos prises de fonctions, nous constatons que tous les postes de Pilotes responsables désignés devant l'autorité en tant que garants des niveaux de sécurité, sont devenus précaires ou sont occupés par des intérimaires ! Il s'agit des postes suivants :

L'Officier de Sécurité des Vols, pas moins de 2 nominations en 3 mois ! Notez, aucune publication des bulletins mensuels de sécurité et de suivi de l'analyse des vols, depuis le 15/04/2013, date de l'éviction dans des conditions très contestables du précédent *O.S.V.* ; Ce conflit avait comme origine le refus de transmettre aux services officiels *un de ses rapports (ASR)*. Le protocole « analyse des vols » obsolète, n'a toujours pas été remanié et négocié avec les syndicats de Pilotes.

La Direction Générale d'Exploitation, dont l'intérim est assuré depuis le 25 mai dernier par le Directeur des Opérations. Ce dernier cumule ces 2 fonctions, entraînant abstraction de toutes vérifications croisées et contrôles mutuels, base dans une compagnie aérienne du fonctionnement des systèmes sécuritaires.

Responsable Désigné à la Formation et aux Entraînements des équipages, poste resté vacant... suivi d'une nomination en contrat à durée déterminée de 1 (un) mois, renouvelé récemment pour 3 mois supplémentaires d'intérim, alors que la formation des équipages impose de s'inscrire dans la durée et la continuité.

Enfin, votre propre nomination, temporaire, depuis le 12 avril 2013 Monsieur le Président Directeur, en tant que Dirigeant Responsable, malgré votre faible niveau d'expertise dans le domaine de l'exploitation aérienne. Environnement qu'il est pourtant essentiel de maîtriser pour maintenir hauts les niveaux de sécurité.

**À ce poste, vous ne pouvez assurément faire preuve de l'indépendance qu'impose cette responsabilité, entre la mise à disposition des moyens financiers nécessaires à l'exploitation et la politique de restriction budgétaire exclusivement comptable que vous imposez sans mesure, depuis votre nomination comme P.D.G. dans l'entreprise.**

Le dernier changement en date de votre organigramme démontre encore une incohérence dans l'organisation. La Direction Technique y est placée en dehors de la Direction d'Exploitation, réduisant à son seul lien fonctionnel la maintenance aéronautique et les opérations aériennes.

Nous ne serons par ailleurs pas convaincu par l'opportunisme d'un Audit d'organisation opéré par les Services de l'Aviation Civile. En effet, ces services n'ont pas de retour d'information sur les événements sociaux de l'entreprise et les conséquences que ces derniers peuvent avoir sur nos équilibres internes.

De plus un audit ne peut être mené par un organisme chargé lui même, de valider vos propositions d'organisation.

Autre constat de votre incapacité à mettre en œuvre dans notre compagnie et à la date d'application du 1<sup>er</sup> Août 2013, les nouvelles règles de temps de travail et temps de repos des Pilotes. Textes repris localement dans l'Ops1 T, applicables en Europe depuis 2008, vous avez encore dans ce domaine, demandé à bénéficier pour ATN d'un régime dérogatoire, vous permettant de ne pas appliquer ces limitations sécuritaires avant 2014.

# SPNT ATN

## Syndicat du Personnel Navigant Technique d'Air Tahiti Nui

Pour finir, comme si la déstructuration de la compagnie que nous venons de rappeler ne suffisait pas, vous ajoutez à cette entreprise de déstabilisation, la fin effective de nos accords organisationnels Pilotes fin septembre 2013. Après un an et demi\*, sur plus des 200 référencés et dénoncés, aucun article de substitution laissant entrevoir un possible rétablissement des équilibres indispensables à la sérénité de l'exercice du métier de Pilote et à la sécurité des vols, n'a pu à ce jour être validé. Les disparités entre Pilotes, déjà constatées dans le traitement de nos plannings, n'en seront que plus importantes.

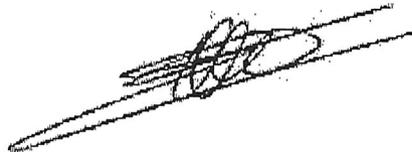
Monsieur le Président Directeur Général, vous venez d'annoncer dans un bref communiqué, la fin de votre mandat d'ici quelques semaines. Pourtant, vous ne pouvez laisser à votre successeur la lourde tâche de gérer ce chaos organisationnel sans faire l'objet d'une sévère dénonciation de notre part. Il ne serait pas juste non plus au regard des tensions sociales exacerbées que vous et vos équipes d'encadrement avaient générées, qu'un nouveau Président Directeur ait à faire face à des conflits sociaux dès sa prise de fonction. Les échéances étant maintenant ténues, et votre refus de négocier évident.

En conséquence, le SPNT. ATN. dépose ce jour auprès du secrétariat général d'Air Tahiti Nui, et conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève à durée illimitée, couvrant à partir du 06 Août 2013 à 00h00 l'ensemble des Personnels Navigants Techniques contractuels de la Compagnie sur l'aéroport de Tahiti Faa'a.

#### Nos revendications :

- *Instaurer le principe de non-cumul du mandat de représentant à l'assemblée de Polynésie Française et d'un emploi dans la SEM Air Tahiti Nui.*
- *La reconduction et l'application de nos accords, l'équité de traitement entre les personnels.*

Le SPNT. ATN, vous prie de croire Monsieur le Président Directeur Général, en l'expression de ses plus sincères salutations.



Jean-Yves SAINT-MARC  
Délégué Syndical du SPNT. ATN.